



## Questions de santé

## Le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

En de problème de santé, un Protocole d'Accueil Individualisé doit être établi en complément du protocole scolaire. Il doit être renouvelé à chaque rentrée scolaire. Le PAI devra obligatoirement être signé par un médecin spécialiste (dossier à retirer à la direction des accueils périscolaires et de loisirs).

## Les allergies alimentaires

Les enfants concernés peuvent être accueillis sur le temps de la pause méridienne. Si le PAI indique qu'ils apportent un panier repas, le tarif de la pause méridienne sera réduit de moitié par rapport à une inscription avec repas fourni par la Ville. Une réduction de 20% sera appliquée sur les tarifs des autres prestations incluant un repas.

Retrouvez les menus de la restauration scolaire ici

## Trappes, ville inclusive : l'accueil des enfants en situation de handicap

La Ville se fixe l'objectif d'accueillir tous les enfants sans discrimination, quelle que soit leur situation de santé ou de handicap. La Ville et les parents définissent ensemble un Protocole d'Accueil Personnalisé (PAP) qui précise les modalités d'accueil de l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins et à ses attentes.